

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 9 FEVRIER 2023 – Délibération n°016

L'an deux mil vingt trois et le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	22

Date de la convocation	09/02/2023
Date d'affichage de la convocation	03/02/2023

**Secrétaire de séance** : Damien LAURAIN

**Présents** : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Absents** : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX)- BORIE Nina – BOURREL Thierry – FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - MURET Yvain - RAGOT Annie - JARROUSSE Caroline

**Objet :**

**LOGEMENT PASSERELLE DE LAPANOUSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un logement communal de Lapanouse situé 19 rue de la Fontaine est loué en tant que « logement passerelle ».

Il rappelle que ces logements dits « passerelle » sont dédiés à l'accueil des jeunes actifs sur le territoire et loués sous forme de baux « mobilité » d'une durée comprise entre 2 et 10 mois, non renouvelables.

Pour ce logement Il est proposé de fixer le prix de la location à 120 euros.

Il demande au conseil d'en délibérer et de l'autoriser à signer les baux à venir et de voir avec les locataires les modalités de paiement du loyer et des charges.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Fixe le prix de la location du logement passerelle de Lapanouse à 120 euros mensuel
- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux « mobilité » pour ce logement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
le Maire, Edmond GROS